

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Parise Cyr	Numéro de permis 2013953	Date d'inspection Le 01 août 2023	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Chatons		Numéro de téléphone (506) 263-1995	
Adresse 424 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1J4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	01 sept. 2023	
Commentaires : Lors de ma visite, 1 employée n'a pas de cours de RCR celle-ci ne peut pas ouvrir ni fermer la garderie et ne doivent pas être laisser seul avec un groupe d'enfant.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	22 sept. 2023	
Commentaires : Deux éducatrices sont inscrit à la formation d'introduction en éducation à la petite enfance.			
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	30 sept. 2023	
Commentaires : Quelques éducatrices n'ont pas encore complété les 10 heures de formation. Vous devez les avoir de complété avant l'expiration du permis.			
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	11 août 2023	
Commentaires : Vous devez avoir d'afficher le dernier rapport d'inspection annuel et le plus récent rapport d'inspection de surveillance.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	08 sept. 2023	
Commentaires : Dans quelque dossier ils manquent le numéro d'assurance maladie.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	08 sept. 2023	
Commentaires : Tous les dossiers des enfants doivent avoir 2 personnes contacts en cas d'urgence avec adresse complète et numéro de téléphone.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	01 sept. 2023	
Commentaires : Lors de ma visite, 1 employée n'a pas de cours de RCR celle-ci ne peut pas ouvrir ni fermer la garderie et ne doivent pas être laisser seul avec un groupe d'enfant.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	31 juil. 2023	31 juil. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure.	43	31 juil. 2023	31 juil. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

### Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.

Lors de ma visite il avait présence de café dans le groupe des bébés. Les boissons chaudes (café, thé, chocolat chaud, etc.) ne doivent pas se trouver dans la même pièce qu'occupent les enfants ni dans l'aire de jeu extérieur. Le tout fut corrigé immédiatement.

Dans une salle de bain, il avait sur une tablette en hauteur du nettoyant pour toilette. Il est important de le mettre sous clé. Le produit fut rangé immédiatement.

J'ai observé des jeux dirigés, jeux libre à l'extérieur et le diner.

original signé par  
Annik Thériault

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 août 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Parise Cyr

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 août 2023

\_\_\_\_\_  
Date